

B. Montant des modulations de la DJA

(Les critères de modulation sollicités doivent être en cohérence avec les éléments figurant dans le plan d'entreprise)

1. <u>Installation hors-cadre familial</u>	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	20 %	_ _ _ _ _ €

L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).

2. <u>Projet agro-écologique</u>	Pourcentage du montant de base	HVE niveau 3*	Montant de modulation sollicité
Modulation de base	<input type="checkbox"/> 10 %	<input type="checkbox"/> 15 %	
Conversion en agriculture biologique	<input type="checkbox"/> 15 %	<input type="checkbox"/> 20 %	_ _ _ _ _ €
Maintien en agriculture biologique	<input type="checkbox"/> 20 %	<input type="checkbox"/> 25 %	

* 5% supplémentaires pour une exploitation certifiée haute valeur environnementale (HVE) niveau 3

Les installations répondant à au moins une des démarches suivantes pourront bénéficier de la modulation agro-écologie.

Précisez les critères auxquels vous répondez :

- adhérer à un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental,
- engager son exploitation dans une MAEC système,
- s'installer sur une exploitation à convertir à l'agriculture biologique,
- reprendre une exploitation déjà certifiée en agriculture biologique,
- engager son exploitation dans une certification Haute Valeur Environnementale a minima de niveau 3,
- réaliser un ou des investissements du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAIE) répondant à l'objectif fixé dans un diagnostic de l'exploitation réalisé par un tiers expert.

3. <u>Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi</u>	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité
Projet générateur de valeur ajoutée <input type="checkbox"/>	20 %	
Projet créateur d'emploi <input type="checkbox"/>	20 %	_ _ _ _ _ €
<i>Les projets qui sont à la fois générateur de valeur ajoutée et créateur d'emploi sont plafonnés à 30%.</i>		
Projet générateur de valeur ajoutée et créateur d'emploi <input type="checkbox"/>	30 %	

Les projets générateurs de valeur ajoutée devront répondre au moins à deux des sous actions suivantes pour bénéficier de la modulation.

Précisez les critères auxquels vous répondez :

- maintien ou création de signes officiels de qualité : label rouge, AOC, AOP, IGP, spécialité traditionnelle garantie (STG)
- maintien ou création de circuits courts : vente directe ou indirecte (un seul intermédiaire), en démarche individuelle ou collective
- adhésion à un groupement de producteurs, une CUMA un groupe de développement agricole ou un contrôle de performance,
- création d'un atelier de transformation des produits de la ferme jusqu'à l'élaboration d'un produit fini,
- création d'un nouvel atelier de production agricole ou d'une nouvelle activité touristique (gîte, ferme-auberge, accueil à la ferme, ferme pédagogique,...)

Les projets créateurs d'emploi devront répondre au moins à une des trois sous actions suivantes pour bénéficier de la modulation.

Précisez les critères auxquels vous répondez :

- adhésion à un groupement d'employeurs (y compris ceux intégrés aux CUMA) pour minimum 10% d'ETP,
- utilisation d'un service de remplacement pour minimum 10% d'ETP,
- maintien ou création de main d'œuvre sur l'exploitation pour au minimum 1/2 ETP salarié.

4. Critère régional de modulation 1

Pourcentage du montant de base

Montant de modulation sollicité

Filière en difficultéElevage

30 %

|_|_|_|_|_| €

Productions spécialisées

20 %

En cas de cumul, il convient de retenir le critère le plus favorable (pas de cumul possible des deux modulations « élevage » et « productions spécialisées »).

Seules les filières en difficulté suivantes peuvent bénéficier d'une modulation. Précisez le type de filière concerné :

Elevage : bovins, ovins, caprins, viandes blanches (y compris poules pondeuses), apicultureProductions spécialisées : arboriculture, maraîchage (hors légumes de plein champs), horticulture, viticulture, semences**5. Critère régional de modulation 2**

Pourcentage du montant de base

Montant de modulation sollicité

Zones de contraintes pour l'activité agricoleOui Non

15 %

|_|_|_|_|_| €

La modulation est accordée pour les exploitations situées dans une zone correspondant pour au moins à un des critères suivants. Précisez votre zone de contrainte :

50% de la SAU en zone périurbaine : en zone de plaine correspond aux communes de grand pôle et leur couronne, en zone défavorisée correspond aux communes de moyen pôle et leur couronne,

20% de la SAU en zone de protection de captage,

50% de la SAU en zones vulnérables nitrates,

50% de la SAU en zones Natura 2000,

20% de la SAU en Zones agricoles protégées (ZAP), Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

6. Critère régional de modulation 3

Pourcentage du montant de base

Montant de modulation sollicité

Contractualisation d'un appui post installationOui Non

10 %

|_|_|_|_|_| €

La contractualisation doit être de 3 ans minimum avec une structure qui apporte un appui économique, réglementaire, technique au jeune qui s'installe.

7. Critère régional de modulation 4

Pourcentage du montant de base

Montant de modulation sollicité

Cas de force majeureOui Non

30 %

|_|_|_|_|_| €

Observations particulières : _____

La force majeure est reconnue lorsque le père, la mère ou le conjoint, ayant la qualité de chef d'exploitation, répond à un des cas suivants.

Précisez votre cas :

décès,

invalidité aux deux tiers,

inaptitude au métier d'agriculteur reconnue par un taux d'incapacité permanente au moins égale à 50% et donnant lieu à une rente,

maladie de longue durée, mentionnée à l'article D.322.1 du code de la sécurité sociale,

bénéficiaire d'une allocation adulte handicapé.

Montant total des modulations de la DJA :

Montant total des modulations sollicitées

|_|_|_|_|_| € = **B**

C. Majoration pour coûts de reprise/modernisation importants

Une majoration complémentaire en valeur absolue est accordée aux installations de jeunes pour des projets à coûts de reprise/modernisation importants.

Les projets à coût de reprise / modernisation important sont ceux qui nécessitent un effort d'investissement important. Cet effort s'apprécie au regard des investissements de reprise, de renouvellement et de développement à réaliser par le jeune agriculteur, inscrits à son plan d'entreprise et vérifiés à l'issue de celui-ci : investissements physiques et immatériels classiques, achat de foncier dans la limite de 50 000 €, achat de parts sociales.

La majoration varie en fonction du coût de reprise/modernisation du projet tel qu'inscrit dans le plan d'entreprise du jeune (5 fourchettes de coûts), et en fonction de la zone d'installation

Aucune majoration n'est attribuée pour les projets dont les coûts de reprise/modernisation sont inférieurs ou égaux à 100 000 €.

Investissements (X)	Majoration Zone de plaine	Majoration Zone défavorisée simple
X <= 100 k€	0	0
100 k€ < X <= 250 k€	7 000 €	13 500 €
250 k€ < X <= 400 k€	10 000 €	16 500 €
400 k€ < X <= 550 k€	13 000 €	19 500 €
550 k€ < X <= 700 k€	16 000 €	22 000 €
X > 700 k€	19 500 €	24 500 €

Montant de la majoration pour coûts de reprise/modernisation importants :

||_|_|_| € = **C**

Conclusion : Montant total de la DJA sollicitée

Dotation de base (A) + montant total des modulations de la DJA (B) + majoration pour coûts de reprise/modernisation importants (C)

||_|_|_| €

PIECES A FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à [guichet unique]	Sans objet
Copie de la certification en agriculture biologique établie par un organisme certificateur agréé du cédant	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère « Projet agro-écologique » - maintien en agriculture biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la certification du signe officiel de qualité établie par un organisme certificateur agréé du cédant	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère « Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi » au titre du développement de la qualité des produits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cartographie de l'exploitation au 1/25 000 minimum	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère régional de modulation 2 « Zones de contraintes pour l'activité agricole »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du contrat ou de la convention de suivi post-installation	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère régional de modulation 3 « Contractualisation d'un appui post installation »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de l'acte de décès ou attestation d'un organisme de protection sociale	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère régional de modulation 4 : « Cas de force majeure »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT.
 Cette liste de pièces à fournir complète, le cas échéant, la liste des pièces à fournir dans le cadre du formulaire de demande d'aides à l'installation

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Les destinataires des données sont le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

- **Je m'engage à mettre en œuvre les actions aux titres desquelles j'ai sollicité des modulations du montant de ma dotation jeunes agriculteurs.**
- **Je suis informé qu'au moment du dépôt du dossier de ma demande de paiement, des justificatifs de paiement pourront être demandés par le service instructeur.**
- **Je reconnais que je pourrais être amené à rembourser la part de modulation et/ou majoration correspondant à chaque critère que j'ai choisi si je ne remplis pas les conditions correspondant à ce critère.**

Fait à _____ le ____/____/____

Signature(s) du demandeur :

Signature(s) des associés exploitants en cas d'installation sociétaire ou du (des) gérant(s) en cas de société :